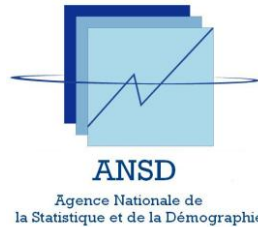


République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



**MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE  
DU SENEGAL POUR L'ANNEE 2005**

**Janvier 2011**

## SOMMAIRE

Introduction.....	2
1. Définition et présentation de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) .....	2
1.1. Définition et objectifs de la MCS.....	2
1.2. Présentation de la MCS générique.....	3
2. Présentation de la MCS du Sénégal.....	5
2.1. Structure de la MCS.....	5
2.2. Les sources de données .....	5
3. Méthodologies d'élaboration et d'équilibrage de la MCS .....	6
3.1. Chargement de la MCS.....	6
3.1.1. Compte des branches.....	6
3.1.2. Compte des produits.....	6
3.1.3. Compte des facteurs .....	6
3.1.4. Les comptes des secteurs institutionnels.....	7
3.1.5. Compte du Reste du monde .....	9
3.1.6. Comptes d'accumulation .....	9
3.2. Bouclage de la MCS .....	9
4. Analyse de la Matrice de Comptabilité Sociale agrégée du Sénégal.....	9
4.1. La matrice agrégée à six comptes .....	11
4.2. La matrice agrégée à douze comptes.....	12
5. Recommandations et perspectives.....	14
Annexe 1 : Composition de l'équipe .....	15
Annexe 2 : Matrice de Comptabilité Sociale en 12 comptes (en milliards de FCFA) .....	17
Annexe 3 : Matrice de Comptabilité Sociale en 96 comptes (en milliards de FCFA) .....	18
Annexe 4 : Nomenclature des comptes .....	38
BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE .....	41

## **Introduction**

Dans l'état actuel de la recherche appliquée en macroéconomie, les Matrices de Comptabilité Sociale et Modèles d'Equilibre Général Calculable (MEGC) constituent des instruments d'analyse privilégiés. En effet, ils permettent d'analyser les impacts des politiques et des chocs extérieurs sur l'activité globale et/ou sectorielle, la distribution des revenus, les échanges extérieurs, l'emploi et la pauvreté sévissant surtout dans les pays à revenus faibles, très endettés. Ces outils découlent des analyses et des recherches en économie appliquée effectuées par les académiciens et des groupes d'économistes sur les deux décennies passées en macroéconomie et aussi de l'expérience des programmes d'ajustement structurel dans les pays en voie de développement.

La MCS, recherchée pour ses propriétés liées à son cadre comptable consistant aux niveaux macro et mésoéconomique fournit, en outre, une cartographie aussi complète que possible des flux économiques à l'intérieur d'une économie nationale ou régionale. Sa réalisation est étroitement liée à la nature des problèmes économiques auxquels l'économie est confrontée, aux types de politiques appliquées mais aussi aux différents chocs provenant de l'environnement international.

Ainsi, dans une perspective de réalisation d'un MEGC pour les besoins de simulations de politiques économiques et sociales, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a décidé d'élaborer une MCS pour le Sénégal portant sur l'année 2005.

Ce rapport présente, dans sa première section, la définition, les objectifs et le format générique d'une MCS. Les caractéristiques de la MCS du Sénégal, à savoir sa structure et les sources d'informations utilisées sont exposées dans la deuxième partie. La troisième section décrit les méthodologies de remplissage et d'équilibrage de la MCS. Dans la quatrième section, une analyse d'une version agrégée de la MCS est faite à travers les différents agrégats et ratios macroéconomiques. Enfin, dans sa dernière partie, ce rapport décline les différentes recommandations et perspectives formulées à l'issue de ce travail.

### **1. Définition et présentation de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)**

#### **1.1. Définition et objectifs de la MCS**

La matrice de comptabilité sociale est un cadre comptable qui décrit de manière cohérente les flux de revenus dans une économie au cours d'une période considérée. Son format est avant tout déterminé par les préoccupations de ses constructeurs et utilisateurs. Elle se différencie, par exemple, du tableau des échanges interindustriels de Leontief ou de la

matrice de comptabilité nationale de Stone, dont le format, à quelques variantes près, est unique<sup>1</sup>.

Le principal objectif de la MCS est de retracer le flux circulaire des revenus entre les institutions, notamment les ménages, les branches de production et le Reste du monde (RDM). Elle permet de mettre en évidence les relations entre la structure de la production et la distribution des revenus, ainsi que les flux de capitaux et les transactions financières avec le Reste du monde. La MCS constitue également un cadre de cohérence des données nécessaires à l'élaboration des Modèles d'Équilibre Général Calculable (MEGC) qui sont utilisés pour avoir une appréciation directe de l'impact des chocs (politiques économiques, changements technologiques, croissance de l'offre ou de la demande d'une activité productive, variation du volume de l'aide extérieure, etc.) sur l'ensemble de l'économie (activités, facteurs, ménages, capital, échanges avec l'extérieur).

En raison des liaisons avec les politiques économiques, sa construction débute toujours par la définition du cadre comptable. Par la suite, elle intègre des statistiques diverses aux niveaux micro, méso et macro économiques, utilisant toutes les données statistiques de base disponibles d'une période considérée (cf. **2.2 Les sources de données**).

### 1.2. Présentation de la MCS générique

Une MCS se présente sous la forme d'une matrice carrée d'ordre n (MCS(nxn)) où, pour une année donnée, sont enregistrées les flux de recettes et de dépenses.

Les recettes (ressources) étant enregistrées en lignes et les dépenses (emplois) en colonnes.

$T_{ij}$  est l'élément général de la MCS qui constitue à la fois la dépense du compte j et la recette du compte i.

La cohérence interne de la MCS est vérifiée du fait que, pour chaque compte, le total des recettes est égal à celui des dépenses ; ce qui donne l'équation suivante:

$$\underbrace{\sum_{j=1}^n T_{kj}}_{\text{total des recettes du compte k}} \equiv \underbrace{\sum_{i=1}^n T_{ik}}_{\text{total des dépenses du compte k}}$$

La cohérence externe traduit la compatibilité des chiffres qui y sont enregistrés avec les transactions qui ont eu lieu. Ce qui pose le problème de la fiabilité des données qui dépend du soin qui a été mis dans leur collecte et leur traitement.

---

<sup>1</sup> Ceci fait qu'on parle en général « des matrices de comptabilité sociale » plutôt que de « la matrice de comptabilité sociale ».

La tableau 1, ci-après, fournit une description des informations contenues dans les différentes cellules ( $T_{ik}$ ) de la MCS.

**Tableau 1: Format générique d'une MCS**

<b>Dépenses</b> <b>Recettes</b>	<b>Facteurs</b>	<b>Etat</b>	<b>Privé</b> <b>(entreprises,</b> <b>ménages)</b>	<b>RDM</b>	<b>Activités</b>	<b>Biens</b>	<b>Accumulation</b>
<b>Facteurs</b>					revenus du travail et du capital		
<b>Etat</b>	Consommation de Capital Fixe publique		Taxes directes sur les revenus	Transferts publics	Taxes indirectes liées à la production nettes des subventions	Taxes indirectes sur les produits nettes des subventions	
<b>Privé (entreprises, ménages)</b>	Revenu des facteurs	Transferts	Transferts entre agents institutionnels (hors Etat et RDM)	Transferts privés nets			
<b>RDM</b>	Bénéfices réinvestis & Revenu du travail					Importations	
<b>Activités</b>						Offre de biens domestiques	
<b>Biens</b>		Consommation finale publique	Consommation privée	Exportations	Input output (matrice des Consommations Intermédiaires)		Investissement
<b>Accumulation</b>		Epargne publique	Epargne privée	Epargne étrangère			
<b>Total</b>	<b>Dépenses des facteurs</b>	<b>Dépenses publiques</b>	<b>Dépenses privées</b>		<b>Offre domestique</b>	<b>Absorption ou Offre totale</b>	

## **2. Présentation de la MCS du Sénégal**

### **2.1. Structure de la MCS**

Pour la construction de la MCS du Sénégal, il a été défini deux niveaux agrégés à six (6) comptes et à douze (12) comptes.

La première MCS (à 6 comptes) comporte les comptes suivants :

- ✓ comptes des branches ;
- ✓ compte des produits ;
- ✓ compte des facteurs ;
- ✓ comptes des agents institutionnels ;
  - compte de l'Etat ;
  - compte des entreprises ;
  - compte des ménages ;
- ✓ compte du Reste du monde ;
- ✓ compte d'accumulation.

Quant à la deuxième version de la MCS (à 12 comptes), elle résulte de la désagrégation des comptes « facteurs », « ménages » et « accumulation ». Ces derniers comportent respectivement les comptes « Travail et Capital », « Ménages de Dakar, Ménages des autres centres urbains et Ménages ruraux » et « Epargne/Investissement, Variations de stocks ».

Par ailleurs, une version de la MCS détaillée en 96 comptes, résultant principalement de la désagrégation des comptes branches et produits, a été élaborée.

### **2.2. Les sources de données**

Les principales sources d'information qui ont permis de renseigner les cellules des deux MCS sont :

- ✓ le Tableau des Entrées et Sorties (TES\_2005) ;
- ✓ le Tableau des Comptes Economiques Intégrés (TCEI\_2005) ;
- ✓ l'Enquête de Suivi de la Pauvreté du Sénégal (ESPS\_2005) ;
- ✓ l'Enquête Pauvreté Structure Familiale (EPSF\_2005) ;
- ✓ le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE\_2005) ;
- ✓ l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM2\_2002) ;
- ✓ la Balance des Paiements (BDP\_2005) ;
- ✓ le Budget Consolidé d'Investissement (BCI\_2005) ;
- ✓ les statistiques douanières ;
- ✓ la MCS du Sénégal pour les années 1992 et 1996 ;

- ✓ la Situation d'Exécution du Budget (SEB 2005) ;
- ✓ les Annuaire statistiques de l'éducation et de la santé.

### **3. Méthodologies d'élaboration et d'équilibrage de la MCS**

Dans cette partie, il est décrit la démarche utilisée pour le remplissage des cellules et l'équilibrage de la MCS du Sénégal.

#### **3.1. Chargement de la MCS**

##### **3.1.1. Compte des branches**

La production des branches constitue l'unique ressource (en ligne) de ce compte, tandis que les emplois (en colonne) sont constitués des consommations intermédiaires (CI), des impôts sur la production nets des subventions d'exploitation et de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Le TES a permis de remplir l'ensemble des cellules de ce compte.

##### **3.1.2. Compte des produits**

Ce compte permet de mettre en rapport les ressources, composées de la production totale issue des comptes de branches et les importations, avec la demande composée des Consommations Intermédiaires (CI) des branches, de la Consommation Finale (CF) des ménages et de l'Etat, de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), des Variations de Stocks (VS) et des Exportations (E). Les montants globaux de ces différentes opérations ont été renseignées à partir du TES. Par la suite, il a été effectué des traitements spécifiques pour la CF des ménages et de l'Etat.

Pour les ménages, leur CF est ventilée selon la structure des dépenses de consommations calculée à partir de l'ESPS et de l'EPSF. La structure de l'ESPS octroie 43% aux « ménages de Dakar (MDK) », 19% aux « ménages des autres centres urbains (MACU) » et 38% aux ménages ruraux (MRUR) ». Quant à l'EPSF, 50% de la CF est consommé par les MDK, 19% pour MACU et 31% pour les MRUR. Par la suite, il est obtenu une structure intermédiaire à partir des deux structures précédentes.

La CF de l'Etat est renseignée à partir du TES en référant à la consommation non marchande des branches « activités d'administration publique », « éducation et formation », « activités de santé et action sociale » et « activités à caractère collectif ou personnel ».

##### **3.1.3. Compte des facteurs**

Ce compte décrit la formation et la circulation des revenus issus du processus de production (rémunération du travail et du capital).

Les ressources sont composées de la rémunération des salariés et de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) ou du Revenu mixte brut versés par les différentes unités de production

(UP) qui forment les branches d'activités. Ces informations sont tirées du compte d'exploitation des différentes branches d'activités figurant dans le TES.

La rémunération des salariés constitue un paiement au facteur « travail ». L'EBE rémunère le facteur « capital ». Le Revenu mixte est composé de deux éléments : la rémunération du capital engagé dans le processus de production et le revenu du travail des entrepreneurs individuels évoluant dans le secteur informel. Cependant, le compte d'exploitation des branches d'activités de ce secteur ne fournit pas cette répartition.

Pour ventiler le revenu mixte suivant les deux composantes susmentionnées, l'hypothèse d'un taux rendement du travail<sup>2</sup> identique dans le secteur informel et dans le secteur moderne est posée. Cette hypothèse permet d'estimer la part de la valeur ajoutée des Unités de Production (UP) informelles qui devraient être destinée à la rémunération du facteur *travail*.

Les emplois de ce compte concernent les revenus des facteurs qui sont versés aux secteurs institutionnels résidents sous forme de :

- ✓ revenu du capital des UP formelles aux entreprises et à l'Administration publique. La ventilation du revenu du capital suivant ces différents secteurs institutionnels étant obtenue avec le TCEI 2005 ;
- ✓ revenu du capital des UP informelles et revenus du travail aux ménages.

Pour la répartition du revenu du travail, la part du moderne est ventilée en octroyant 80% aux MDKR et 20% aux MACU. La partie venant de l'activité informelle est, quant à elle, répartie selon la structure des actifs occupés par zone dans le secteur informel (22,2% MDK, 22,5% MACU et 55,3% MRUR) donnée par l'ESAM2.

Pour le capital, le TCEI a permis de renseigner l'EBE des entreprises et de l'Etat. Le reste correspondant au capital du secteur informel est réparti aux ménages selon la structure de leurs dépenses d'investissement obtenue avec l'ESAM2.

Quant aux salaires et revenus de capital vis-à-vis du Reste du monde, ils sont donnés par les revenus du travail et des investissements figurant dans la Balance des Paiements (BDP). Les salaires et bénéfices réinvestis sont enregistrés en net aux intersections de la ligne reste du monde et des colonnes « travail » et « capital ». Les intérêts et dividendes sont, respectivement, intégrés dans le bloc des transferts du Reste du monde vis-à-vis des autres agents institutionnels.

#### **3.1.4. Les comptes des secteurs institutionnels**

Ces comptes décrivent les flux de dépenses et de revenus des différents secteurs institutionnels. Les institutions retenues ici sont les ménages, les entreprises et l'Etat.

---

<sup>2</sup> Le taux de rendement du travail est défini ici comme le rapport entre la Valeur ajoutée brute au coût des facteurs et la rémunération des salariés.

- ✓ **Compte des entreprises** : les entreprises ont pour ressources les profits générés par leurs activités productives ainsi que les revenus des transferts des autres unités institutionnelles et du Reste du monde. Quant aux emplois, ils sont constitués des transferts aux ménages (intérêts, dividendes, loyers, indemnités d'assurance, etc.) et au Reste du monde (dividendes, intérêts), des impôts payés aux APU (impôts et prélèvements sociaux obligatoires) et de l'épargne des entreprises.

Les impôts sur les revenus des entreprises sont renseignés à partir du TOFE. Les revenus de la propriété versés par les entreprises aux ménages sont donnés par le TCEI et répartis à partir des matrices de Qui à Qui. Les dividendes sont ventilés selon la structure d'épargne formelle des ménages hors Microfinance (76% MDK, 21% MACU et 3% MRUR). Pour les intérêts, il est prélevé, dans un premier temps, la part revenant aux ruraux calculée à partir du niveau d'épargne des ménages auprès des Institutions de Microfinance (EPSF). Ensuite, le reste est distribué aux ménages selon la structure précédente. Les autres transferts versés aux ménages sont également donnés par le TCEI et ventilés comme suit : 80% aux MDK et 20% aux MACU.

- ✓ **Compte des ménages** : les ménages perçoivent les revenus des facteurs (travail et capital) et des transferts des entreprises (intérêts et dividendes), de l'Etat et du Reste du monde. Les emplois de ce compte sont constitués de la CF des ménages, des impôts payés par les ménages, des transferts et de l'épargne. L'impôt sur le revenu est appréhendé à partir du TCEI et ventilé par la matrice de Qui à Qui selon les trois types de ménages. En effet, il a été appliqué à la structure fournie par l'ESAM1 (54% MDK, 33% MACU, 13% MRUR), le taux de croissance (7,6%) du taux d'urbanisation entre 1994 et 2005 pour obtenir la répartition suivante : 58,3% MDK, 35,3% MACU et 6,4% MRUR.

Les transferts vis-à-vis du Reste du monde et de l'Etat sont donnés par le TCEI et ventilés respectivement en colonne selon les structures de dépenses de consommations (43%, 19%, 38%) et des transferts (39%, 24%, 37%) fournies par l'ESPS et l'ESAM1. En ligne, il a été postulé l'hypothèse selon laquelle les ménages ruraux ne font pas de transferts au Reste du monde. Ainsi, 80% des transferts versés par les ménages au Reste du monde proviendraient des ménages de Dakar et les 20% restant de ceux des autres centres urbains.

En ce qui concerne les transferts inter-ménages, le montant global issu de l'Enquête Pauvreté Structure Familiale (EPSF 2005) a été ventilé à partir de la structure des transferts inter ménages fournie par cette même enquête.

- ✓ **Compte de l'Etat** : les ressources de ce compte proviennent de l'ensemble des impôts et taxes collectés par les Administrations publiques (APU) et des transferts

publics en provenance du Reste du monde et des autres agents institutionnels. En ce qui concerne les emplois, le compte enregistre la CF des APU, l'épargne publique et les transferts publics et sociaux autres que les transferts en nature respectivement au Reste du monde et aux ménages.

Le remplissage de ce compte a été fait en utilisant les données du TCEI et du TES. En particulier, les transferts de l'Etat vis-à-vis du reste du monde sont donnés par la coopération internationale et les intérêts sur la dette extérieure.

### **3.1.5. Compte du Reste du monde**

Il rend compte des relations du pays avec le Reste du monde. En ressources, il enregistre les importations, les revenus des facteurs (travail, bénéfices réinvestis) et les transferts reçus des autres agents économiques (intérêts, dividendes, coopération internationale, autres transferts courants...). Les emplois sont constitués des exportations des biens et services, des transferts versés aux secteurs institutionnels (intérêts, dividendes, coopération internationale, autres transferts courants...) et de l'épargne étrangère.

Les exportations et importations sont données par le TES, les transferts vis-à-vis des agents économiques ainsi que l'épargne étrangère sont données par le TCEI. Le chargement de ces éléments est décrit dans les comptes précédents.

### **3.1.6. Comptes d'accumulation**

Ils sont composés des comptes (i) investissement-épargne et (ii) variations de stocks. Le premier compte collecte en ressources toutes les épargnes renseignées précédemment et en emplois la FBCF et les variations de stocks tirées du TES. Quant au deuxième compte, il enregistre, à l'instar du premier, les variations de stocks (TES) comme unique dépense et ressource.

## **3.2. Bouclage de la MCS**

Au terme du remplissage des cellules émanant des sources disponibles, il a été noté des déséquilibres pour les comptes « Etat », « Ménages » et « Entreprises ». Pour le compte « Etat », un solde est effectué au niveau des transferts versés aux ménages après avoir renseigné l'Épargne à partir du TCEI. Pour les deux autres comptes, le bouclage s'est fait sur l'Épargne.

## **4. Analyse de la Matrice de Comptabilité Sociale agrégée du Sénégal**

Dans cette section, il est question de la lecture des deux versions de la MCS décrites ci-dessus.

### L'équilibre macroéconomique de la MCS du Sénégal

L'équilibre macroéconomique est donnée par :

$$Y + M = C + G + IT + E$$

et

$$M + REV = E + TR + SR$$

ou

$$IT = SP + SG + SR$$

Avec

Y : Produit Intérieur Brut aux prix du marché ;

M : Importations de produits aux prix CAF ;

C : Consommation Finale des ménages ;

G : Consommation de l'Etat ;

IT : Investissement ;

E : Exportations de produits aux prix franco à bord ;

REV : Revenus du capital ou revenus de facteurs (nets) payés au Reste du monde ;

TR : Transferts courants (nets) en provenance du Reste du monde ;

SR : Epargne étrangère ;

SP : Epargne privée ;

SG : Epargne de l'Etat.

Sur la base de la MCS agrégée en douze comptes :

- Y est la somme des revenus du travail (total de la ligne ou de la colonne 1) et des revenus du capital (total de la ligne ou de la colonne 2), soit 3 867 092, augmentée des impôts sur la production nets des subventions et sur les autres impôts sur les produits, soit 726 003 ( $MCS_{3,9}$ ,  $MCS_{3,10}$ ), ce qui donne au total 4 593 095 ;
- M est 1 948 404 ( $MCS_{8,10}$ ) ;
- C est 3 565 035 ( $MCS_{10,5}$ ,  $MCS_{10,6}$ ,  $MCS_{10,7}$ ) ;
- G est 610 645 ( $MCS_{10,3}$ ) ;
- IT est 1 178 631 (total des lignes ou colonnes 11 et 12) ;
- E est 1 240 821 ( $MCS_{10,8}$ ) ;
- REV est -61 365 ( $MCS_{8,1}$ ,  $MCS_{8,2}$ ) ;
- TR est 388 982 (différence entre les somme des cellules  $MCS_{5,8}$ ,  $MCS_{6,8}$ ,  $MCS_{7,8}$  et  $MCS_{8,5}$ ,  $MCS_{8,6}$ ,  $MCS_{8,7}$ ) ;
- SR est 257 236 ( $MCS_{11,8}$ ) ;
- SP est 642 000 ( $MCS_{11,4}$ ,  $MCS_{11,5}$ ,  $MCS_{11,6}$ ,  $MCS_{11,7}$ ) ;

- SG est 225 762 ( $MCS_{11,3}$ );

Les trois identités sont vérifiées :

$$Y(4593095) + M(1948404) = C(3565035) + G(610645) + IT(1178631) + E(1240821)$$

et

$$M(1948404) + REV(-61365) = E(1240821) + TR(388982) + SR(257236)$$

ou

$$IT(1178631) = SP(642000) + SG(225762) + SR(257236)$$

#### 4.1. La matrice agrégée à six comptes

La version la plus agrégée présente six comptes, à savoir celui des facteurs, celui des unités institutionnelles résidentes, celui du Reste du monde, celui des activités, celui des produits et celui de l'accumulation.

Tableau 2: Matrice de Comptabilité Sociale agrégée en six comptes (en milliards de FCFA)

		FACTEURS	AGENTS INSTITUTIONNELS	RESTE DU MONDE	ACTIVITES	PRODUITS	ACCUMULATION	TOTAL
		1	2	3	4	5	6	
FACTEURS	1				3867,1			3 867,1
AGENTS INSTITUTIONNELS	2	3928,5	1077,7	565,6	125,3	600,7		6 297,7
RESTE DU MONDE	3	-61,4	176,6			1948,4		2 063,6
ACTIVITES	4					7710,9		7 710,9
PRODUITS	5		4175,7	1240,8	3718,4		1125,0	10 259,9
ACCUMULATION	6		867,8	257,2				1 125,0
TOTAL		3 867,1	6 297,7	2 063,6	7 710,9	10 259,9	1 125,0	

Cette matrice très agrégée permet de vérifier les équilibres comptables du Tableau entrées sorties (TES) et du Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI). Les comptes de produits et d'activités sont tous agrégés. Néanmoins, la lecture du compte d'activités donne le détail du coût de production de toute l'économie. Elle indique que les branches d'activités utilisent la force de travail et le facteur capital qu'elles rémunèrent pour un montant de 3867,1 milliards pour réaliser leur production. Le facteur travail est rémunéré par les salaires (y compris les cotisations sociales) et une partie du Revenu mixte et le capital est rémunéré par les profits (Excédent brut d'exploitation et une partie du Revenu mixte des Unités de production informelles). Leur somme correspond à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs. Les branches d'activités ont versé à l'Etat des impôts nets des subventions liés à leurs activités de production pour un montant de 125,3 milliards et ont acquis également des

produits à des fins de consommations intermédiaires pour un montant de 3718,4 milliards. L'utilisation des facteurs de production et des produits à des fins de consommations intermédiaires leur ont permis de dégager une production d'un montant de 7710,9 milliards. Cette production a été vendue au compte des *produits* et a constitué une partie de ses ressources qui ont été complétées par les importations auprès du Reste du monde d'un montant de 1948,4 milliards. Ces ressources constituent les disponibilités de l'économie en biens composites d'origine locale et importée. Celles-ci ont été utilisées en consommation finale par les agents résidents pour un montant de 4175,7 milliards, en consommations intermédiaires pour un montant de 3718,4 milliards, en investissement pour un montant de 1125,0 milliards et en exportations pour un montant de 1240,8 milliards.

Les agents institutionnels résidents comprennent les ménages, les entreprises et l'Etat. Les ressources des ménages sont constituées de la rémunération du travail (salaires et une partie des revenus mixtes). Les ressources de l'Etat comprennent l'Excédent brut d'exploitation (équivalent à leur consommation de capital fixe) et les impôts collectés (sur la production, sur les produits locaux et importés, sur le revenu des autres agents résidents). Enfin, les firmes tirent leurs ressources de l'excédent brut qu'elles dégagent de leurs activités.

L'ensemble de ces ressources ont permis aux ménages et à l'Etat d'acquérir des produits à des fins de consommation finale pour un montant de 4175,7 milliards. Les agents institutionnels résidents ont dégagé une épargne de 867,8 milliards qui constitue une source de financement de l'investissement. En conséquence, le taux d'épargne nationale<sup>3</sup> s'est situé à 18,8%.

Les échanges avec le Reste du monde sont retracés, d'une part par les importations (1948,4 milliards) et les exportations (1240,8 milliards) de biens et services, et d'autre part par les transferts reçus (176,6 milliards) et versés (565,6 milliards) et les revenus des facteurs (nets). Ce qui lui a permis de dégager une épargne de 257,2 milliards, représentant le déficit du compte courant des opérations avec l'extérieur. Au total, le montant de l'accumulation s'est élevé à 1 125,0 milliards. Il en a résulté un taux d'investissement de 24,5% en 2005.

#### **4.2. La matrice agrégée à douze comptes**

L'information supplémentaire apportée par la matrice à douze (12) comptes réside dans la désagrégation du compte des unités institutionnelles résidentes qui distingue l'Etat, les entreprises, les ménages par zone de résidence (Dakar, Autres centres urbains et ruraux).

---

<sup>3</sup> Lors de l'élaboration du TCEI un ajustement à hauteur de 100 milliards des transferts du Reste du monde aux ménages a été opéré pour tenir compte notamment les « transferts informels ». Cet ajustement a également impacté sur le déficit du compte courant des opérations avec l'extérieur.

La désagrégation des branches et produits n'est pas abordée à ce niveau de détail. Elle est réservée à la MCS à 96 comptes.

Sans reprendre en détail la lecture de la MCS à 6 comptes, l'attention sera portée aux transferts entre agents institutionnels, à la répartition du revenu des facteurs et à l'épargne par agent.

Les ménages tirent leurs ressources de la location de leur force de travail et du capital qu'ils détiennent. Au plan national, 50,4% de leurs revenus ont résulté de la rémunération de leur force de travail et seulement 33,3% de leur capital. En tenant compte du milieu de résidence, 57,7% des revenus des ruraux sont issus de la rémunération de leur force de travail et environ 47,7% des revenus des ménages urbains sont issus de leur travail. Le capital étant essentiellement détenu par les ménages urbains, ceux-ci ont reçu la plus grande partie des revenus du capital (profit des entreprises), soit les 82,7%. A ces revenus de facteurs, s'ajoutent des revenus de la propriété, des transferts des autres agents institutionnels, notamment les entreprises et l'Etat et les transferts du Reste du monde. La désagrégation des ménages par zone permet de faire ressortir les transferts entre les ménages des zones de résidence retenues. Les ménages résidant à Dakar ont versé 72,2% des transferts inter-ménages, en grande partie à des ménages dakarois et en ont reçu 63,8% en grande partie d'eux même. L'ensemble de ces ressources leur a permis d'acquérir des produits pour leur consommation finale. Les dépenses de consommation finale ont été à 46,6% effectuées par des ménages résidant à Dakar, à 19,0% par des ménages des autres centres urbains et à 34,5% par des ménages ruraux.

Après acquisition des produits de consommation finale, chaque groupe de ménages a dégagé un solde qui est une épargne ou une désépargne. Les ménages de Dakar ont présenté une épargne de 232,5 milliards et ceux des autres centres urbains 214,0 milliards. En revanche, les ménages ruraux ont désépargné pour un montant de 108,0 milliards. Rapportés à leurs ressources respectives, les ménages de Dakar ont eu un taux d'épargne de 11,0%, ceux des autres centres urbains 22,1% et les ruraux -9,4%. Au total, l'épargne des ménages rapportée à leurs recettes s'est située à 8,0%.

Les recettes de l'Etat se sont établies à 1135,8 milliards dont son excédent brut d'exploitation (143,5 milliards), l'impôt sur le revenu des entreprises (103,7 milliards) et des ménages (101,1 milliards), l'impôt sur la production net des subventions (125,3 milliards) et sur les produits (600,7 milliards) et les ressources issues de la coopération internationale (61,5 milliards). Ces recettes ont eu pour contrepartie des transferts aux entreprises (55,1 milliards), aux ménages (221,4 milliards) et au Reste du monde (23,0 milliards) et une consommation de 610,6 milliards. Ce qui a permis à l'Etat de dégager une épargne de 225,8

milliards pour financer ses investissements. Il convient de souligner que les prélèvements au titre des cotisations sociales et réciproquement les versements en prestations sociales ne figurent pas dans les comptes de l'Etat. En outre, l'intérêt sur la dette publique extérieure est enregistré en transferts de l'Etat au Reste du monde.

Les entreprises ont reçu la rémunération du capital (525,4 milliards), des intérêts de l'Etat (55,1 milliards), des primes d'assurance, des intérêts des ménages. Elles ont utilisé ses ressources en effectuant des transferts (282,3 milliards) entre elles-mêmes, des impôts sur le revenu à l'Etat (103,7 milliards) et des indemnités d'assurance, intérêts et dividendes aux ménages urbains dont une grande partie à ceux de Dakar. Elles ont dégagé une épargne de 303,5 milliards.

Le Reste du monde a été un payeur net de rémunération de travail (-32,3 milliards) et de capital (-29,1 milliards). Il a reçu particulièrement des transferts de ménages dakarois (40,7 milliards) supposés plus aisés et versé à hauteur de 491,7 milliards de transferts aux ménages sénégalais. Le Reste du monde a vendu à l'économie des produits d'importation (1948,4 milliards) et a acquis des produits d'exportations (1240,8 milliards). Ces échanges se sont soldés par une balance courante déficitaire de 257,2 milliards qui constitue l'épargne étrangère, autrement dit une source de financement de l'investissement total national.

## **5. Recommandations et perspectives**

Au terme des travaux, les recommandations formulées se présentent comme suit :

- conduire des enquêtes ciblées pour affiner les structures de ventilation des opérations vis-à-vis des ménages ;
- prendre en compte l'aspect revenu dans les enquêtes ménages ;
- renforcer la capacité des membres du Comité Technique dans le domaine de la modélisation en équilibre général calculable ;
- mieux associer les comptes nationaux à l'élaboration des outils de collecte des enquêtes ménages et Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) ;
- tenir compte des enseignements de la MCS dans l'élaboration des comptes économiques intégrés ;
- organiser une réunion de partage élargie aux structures potentiellement utilisatrices de la MCS ;
- mettre régulièrement à jour la MCS.

## Annexe 1 : Composition de l'équipe

Pour l'élaboration de la MCS, il a été constitué au sein de l'ANSD, un Comité technique composé des agents de la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN) et de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS).

Le comité a été organisé en six équipes traitant respectivement des comptes ci-après :

- comptes des biens et services ;
- comptes des facteurs ;
- comptes des entreprises ;
- comptes des ménages ;
- compte du reste du monde ;
- comptes d'accumulation.

Ce comité a été, par la suite, élargi à des personnes ressources venant respectivement du Centre de Recherche Economique et Sociale (CRES) de Dakar, de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar et de l'Unité de Coordination et de Suivi des Politiques Economiques (UCSPE).

### Liste des membres du Comité Technique MCS de l'ANSD

M. Ousseynou SARR	Chef de la Division de la Comptabilité Nationale, des Synthèse et Etudes Analytiques (DCNSEA)
M. Fahd NDIAYE	Chef du Bureau des Synthèses et Etudes Analytiques (BSEA)
M. Mamadou Ngalgou KANE	Chef du Bureau de la Comptabilité Nationale (BCN)
M. Amar SECK	Bureau de la Comptabilité Nationale (BCN), Coordonnateur du Comité Technique MCS
M. Djibril DIONE	Bureau des Synthèses et Etudes Analytiques (BSEA)
M. Adama SECK	Bureau de la Comptabilité Nationale (BCN)
M. Moussa THIAM	Bureau de la Comptabilité Nationale (BCN)
M. Djibril NDOYE	Chef de la Division des Statistiques Sociales et du Suivi des Conditions de Vie des Ménages et de la Pauvreté
M. Serge MANEL	Chef du Bureau des Statistiques Sociales
M. Baba NDIAYE	Chef du Bureau des Prix (BP)
M. Abou AW	Bureau de la Comptabilité Nationale (BCN)
M. Jean Paul DIAGNE	Bureau des Echanges Extérieurs (BEE)

Personnes ressources :

- Monsieur Mamadou DANSOKHO, CRES, UCAD ;
- Monsieur Mayacine CAMARA, UCSPE ;
- Monsieur Mbaye FAYE, Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

**Annexe 2 : Matrice de Comptabilité Sociale en 12 comptes (en milliards de FCFA)**

			TRA	CPI	Etat	ENT	MDKR	MAUR	MRUR	RDM	BRA	PRO	INV	VS	TOTAL	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<b>FACTEURS</b>	TRA	1									2 198,3				<b>2 198,3</b>	
	CPI	2									1 668,8				<b>1 668,8</b>	
<b>AGENTS INSTITUTIONNELS</b>	<i>ETAT</i>	Etat	3	143,5	0,0	103,7	58,9	35,7	6,5	61,5	125,3	600,7			<b>1 135,8</b>	
	<i>ENTREPRISES</i>	ENT	4	525,4	55,1	282,3	41,3	11,2	1,1	12,4					<b>928,8</b>	
	<i>MENAGES</i>	MDKR	5	1 077,2	567,4	101,0	105,7	54,6	13,6	10,9	192,7					<b>2 123,2</b>
		MAUR	6	470,5	284,3	48,3	27,4	14,6	2,0	2,1	117,5					<b>966,7</b>
	MRUR	7	682,8	177,3	72,1	3,5	20,3	3,7	2,1	181,4					<b>1 143,2</b>	
<b>RESTE DU MONDE</b>	RDM	8	-32,3	-29,1	23,0	102,8	40,7	10,2	0,0	0,0		1 948,4			<b>2 063,6</b>	
<b>ACTIVITES</b>	BRA	9										7 710,9			<b>7 710,9</b>	
<b>PRODUITS</b>	PRO	10			610,6		1 660,2	676,3	1 228,6	1 240,8	3 718,4		1 071,4	53,6	<b>10 259,9</b>	
<b>ACCUMULATION</b>	EPA	11			225,8	303,5	232,5	214,0	-108,0	257,2					<b>1 125,0</b>	
	VS	12											53,6		<b>53,6</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>2 198,3</b>	<b>1 668,8</b>	<b>1 135,8</b>	<b>928,8</b>	<b>2 123,2</b>	<b>966,7</b>	<b>1 143,2</b>	<b>2 063,6</b>	<b>7 710,9</b>	<b>10 259,9</b>	<b>1 125,0</b>	<b>53,6</b>		

**Annexe 3 : Matrice de Comptabilité Sociale en 96 comptes (en milliards de FCFA)**

		TRA	CPI	Etat	ENT	MDK	MAU	MRU	RDM	B_AVI	B_AIN	B_ECH	B_SEF	B_PEC	B_AEX	B_TVP	B_CGA	B_TGP	B_PAC	B_STR	B_PAL	B_BOI	B_PBT	B_ECT
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
TRA	1									99,417	44,2	69,58	13,9	63,921	19,22	52,73	13,822	8,665	28,89	9,701	19,17	2,9	1,8	44,5
CPI	2									155,85	72,36	110,09	21,79	16,372	24,21	64,94	-9,785	13,384	-4,29	9,985	3,578	6,1	3,3	7,5
Etat	3		143,5		103,7	58,914	35,734	6,453	61,519	-0,488	0	0,106	0	3,953	0,664	1,958	0,782	1,116	0,668	1,036	2,158	7,6	0,8	2,2
ENT	4		525,4	55,059	282,35	41,316	11,193	1,081	12,413															
MDK	5	1077,2	567,4	101,0	105,7	54,6	13,6	10,9	192,7															
MAU	6	470,5	284,3	48,3	27,4	14,6	2,0	2,1	117,5															
MRU	7	682,8	177,3	72,1	3,5	20,3	3,7	2,1	181,4															
RDM	8	-32,3	-29,1	23,0	102,8	40,7	10,2	0,0	0,0															
B_AVI	9																							
B_AIN	10																							
B_ECH	11																							
B_SEF	12																							
B_PEC	13																							
B_AEX	14																							
B_TVP	15																							
B_CGA	16																							
B_TGP	17																							
B_PAC	18																							
B_STR	19																							
B_PAL	20																							
B_BOI	21																							
B_PBT	22																							
B_ECT	23																							
B_CUF	24																							
B_TBF	25																							
B_PCA	26																							
B_RPC	27																							

		TRA	CPI	Etat	ENT	MDK	MAU	MRU	RDM	B_AVI	B_AIN	B_ECH	B_SEF	B_PEC	B_AEX	B_TVP	B_CGA	B_TGP	B_PAC	B_STR	B_PAL	B_BOI	B_PBT	B_ECT
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
B_PCH	28																							
B_PCAO	29																							
B_VEP	30																							
B_MFO	31																							
B_MAC	32																							
B_EAP	33																							
B_MTR	34																							
B_MOB	35																							
B_EGE	36																							
B_BTP	37																							
B_COM	38																							
B_SRE	39																							
B_SHR	40																							
B_TRA	41																							
B_PTE	42																							
B_SFI	43																							
B_AIM	44																							
B_AEN	45																							
B_APU	46																							
B_EDF	47																							
B_ASS	48																							
B_ACP	49																							
B_SIF	50																							
B_CT	51																							
P_AVI	52					80,4	45,8	199,0	5,3	4,4	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	114,0	0,0	0,0	0,0	6,6	0,0	0,0
P_AIN	53					18,3	11,2	30,4	10,5	0,0	14,0	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	48,5	0,0	0,0	8,0	3,6	0,2	7,4	3,5
P_ECH	54					53,2	15,0	43,9	1,9	5,8	2,5	7,1	0,0	0,0	0,0	80,9	0,0	0,0	14,1	0,0	7,4	0,0	0,0	0,0
P_SEF	55					26,4	21,4	24,1	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0

		TRA	CPI	Etat	ENT	MDK	MAU	MRU	RDM	B_AVI	B_AIN	B_ECH	B_SEF	B_PEC	B_AEX	B_TVP	B_CGA	B_TGP	B_PAC	B_STR	B_PAL	B_BOI	B_PBT	B_ECT
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
P_PEC	56					61,7	23,0	39,5	120,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	37,6	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
P_AEX	57					0,0	0,0	0,0	29,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,6	0,1	0,1	0,0	0,0
P_TVP	58					104,0	40,9	59,1	122,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	4,0	0,0	11,4	0,0	0,0	0,0
P_CGA	59					42,4	22,9	53,4	22,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,4	0,2	0,1	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0
P_TGP	60					75,2	41,5	115,6	1,6	0,0	0,0	19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	74,8	0,0	21,0	0,0	0,0	0,0
P_PAC	61					90,2	40,0	62,3	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0
P_STR	62					36,5	20,7	61,0	3,3	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0	3,3	3,0	0,0	0,0
P_PAL	63					116,7	49,5	81,5	32,0	1,5	1,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,6	0,1	17,6	0,0	0,0	0,0
P_BOI	64					65,0	24,4	18,0	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	1,0	0,0	0,1	1,5	0,0	0,0
P_PBT	65					21,6	9,8	15,2	8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_ECT	66					61,6	17,3	41,7	18,5	1,6	0,4	0,1	10,7	9,9	0,4	0,6	0,5	0,6	0,1	0,7	0,6	0,3	0,9	18,0
P_CUF	67					16,0	4,4	9,8	3,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_TBF	68					7,0	6,4	5,6	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
P_PCA	69					8,5	7,7	6,8	10,0	0,2	0,2	0,0	0,0	1,0	0,9	1,3	1,4	1,2	0,2	1,0	1,5	1,5	2,0	0,7
P_RPC	70					32,4	9,2	32,6	135,8	1,2	0,8	0,0	0,0	19,8	12,5	1,0	0,1	2,4	2,7	2,3	0,9	0,7	0,3	1,5
P_PCH	71					84,3	28,8	52,2	168,7	6,9	8,6	0,1	0,0	1,1	1,0	1,1	4,5	1,8	1,8	4,0	3,7	5,0	6,3	7,3
P_PCA	72					15,1	13,7	12,0	17,8	9,8	1,8	0,0	0,0	0,4	0,3	0,5	1,1	0,4	0,1	1,3	1,1	0,2	0,2	0,4
P_VEP	73					2,6	2,4	2,1	31,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
P_MFO	74					1,6	1,4	1,3	28,5	0,5	0,5	0,0	0,0	8,9	3,8	0,4	0,3	0,2	0,0	2,2	1,7	1,5	0,8	0,9
P_MAC	75					2,0	1,9	1,6	13,2	4,4	2,7	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,5	0,4	11,4	1,4	7,1	0,1	0,1	0,3
P_EAP	76					2,8	2,5	2,2	3,5	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
P_MTR	77					13,6	12,4	10,8	38,7	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,8	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0
P_MOB	78					17,0	5,6	16,0	5,3	0,8	0,6	0,0	0,0	1,1	1,0	1,4	1,5	1,2	1,7	0,8	2,5	0,6	0,5	0,6
P_EGE	79					104,4	30,9	18,4	0,0	0,4	0,4	0,2	0,0	1,6	1,4	2,2	0,0	1,6	1,7	0,4	1,8	1,5	0,7	11,4
P_BTP	80					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
P_COM	81					0,0	0,0	0,0	0,0	94,7	28,7	29,7	27,3	103,0	16,0	41,3	35,8	69,4	26,0	25,8	67,9	42,8	11,9	40,4
P_SRE	82					2,8	0,6	1,3	0,0	0,1	0,3	0,1	1,0	11,5	2,4	0,7	0,0	1,1	0,3	0,4	4,0	0,2	0,1	7,1
P_SHR	83					19,8	4,7	10,7	130,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1

		TRA	CPI	Etat	ENT	MDK	MAU	MRU	RDM	B_AVI	B_AIN	B_ECH	B_SEF	B_PEC	B_AEX	B_TVP	B_CGA	B_TGP	B_PAC	B_STR	B_PAL	B_BOI	B_PBT	B_ECT
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
P_TRA	84					97,5	17,8	35,0	66,9	0,5	0,5	0,1	6,0	5,4	13,7	10,1	3,5	0,4	0,2	0,3	2,2	0,5	0,5	4,4
P_PTE	85					163,4	55,6	55,7	55,2	0,2	0,4	0,0	0,0	0,8	0,6	0,3	0,0	1,5	0,5	0,1	3,7	0,1	0,2	0,9
P_SFI	86					26,4	24,0	21,0	3,6	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6	1,0	0,3	0,1	0,3	1,5	0,4	1,0	0,9
P_AIM	87					88,2	23,8	30,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,7	0,2	1,7	0,0	0,5	0,7	0,0	1,4	0,1	0,2	7,9
P_AEN	88					0,2	0,2	0,2	84,2	0,0	0,1	0,1	1,2	6,0	1,5	2,1	0,0	0,3	0,1	1,8	2,1	1,1	3,7	12,3
P_APU	89			386,6		3,1	2,8	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_EDF	90			171,7		24,5	4,3	3,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_ASS	91			34,9		25,6	5,8	12,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_ACP	92			17,5		34,0	12,6	28,7	40,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_SIF	93					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_CT	94					14,6	13,3	11,6	14,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EPAR	95			225,8	303,5	232,6	214,0	-108,0	257,2															
VS	96																							
<b>TOTAL</b>		<b>2198,3</b>	<b>1668,8</b>	<b>1135,8</b>	<b>928,8</b>	<b>2123,2</b>	<b>966,7</b>	<b>1143,2</b>	<b>2063,6</b>	<b>388,6</b>	<b>180,6</b>	<b>248,5</b>	<b>82,4</b>	<b>257,8</b>	<b>100,6</b>	<b>304,0</b>	<b>420,6</b>	<b>221,9</b>	<b>192,1</b>	<b>72,9</b>	<b>200,1</b>	<b>84,5</b>	<b>42,8</b>	<b>172,8</b>

**Annexe 3 : Matrice de Comptabilité Sociale en 96 comptes (en milliards de FCFA) (suite)**

		B_CUF	B_TBF	B_PCA	B_RPC	B_PCH	B_PCAO	B_VEP	B_MFO	B_MAC	B_EAP	B_MTR	B_MOB	B_EGE	B_BTP	B_COM	B_SRE	B_SHR	COM_TRANS	B_PTE	B_SFI
		24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
TRA	1	4,9	66,8	7,2	3,5	24,5	2,2	7,1	4,2	1,5	0,0	1,1	20,3	18,2	97,0	103,0	379,2	32,4	159,8	119,3	54,1
CPI	2	2,7	-43,1	19,2	10,4	52,7	15,2	31,9	26,4	2,7	0,4	1,4	30,2	75,0	90,5	601,5	-342,2	4,3	13,8	142,1	90,4
Etat	3	0,1	0,4	1,3	1,7	1,6	0,9	1,2	3,3	0,3	0,0	0,5	1,3	9,4	8,6	37,5	1,8	4,0	16,0	1,7	0,3
ENT	4																				
MDK	5																				
MACU	6																				
MRUR	7																				
RDM	8																				
B_AVI	9																				
B_AIN	10																				
B_ECH	11																				
B_SEF	12																				
B_PEC	13																				
B_AEX	14																				
B_TVP	15																				
B_CGA	16																				
B_TGP	17																				
B_PAC	18																				
B_STR	19																				
B_PAL	20																				
B_BOI	21																				
B_PBT	22																				
B_ECT	23																				
B_CUF	24																				
B_TBF	25																				
B_PCA	26																				
B_RPC	27																				

		B_CUF	B_TBF	B_PCA	B_RPC	B_PCH	B_PCAO	B_VEP	B_MFO	B_MAC	B_EAP	B_MTR	B_MOB	B_EGE	B_BTP	B_COM	B_SRE	B_SHR	COM_TRANS	B_PTE	B_SFI	
		24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	
B_PCH	28																					
B_PCAO	29																					
B_VEP	30																					
B_MFO	31																					
B_MAC	32																					
B_EAP	33																					
B_MTR	34																					
B_MOB	35																					
B_EGE	36																					
B_BTP	37																					
B_COM	38																					
B_SRE	39																					
B_SHR	40																					
B_TRA	41																					
B_PTE	42																					
B_SFI	43																					
B_AIM	44																					
B_AEN	45																					
B_APU	46																					
B_EDF	47																					
B_ASS	48																					
B_ACP	49																					
B_SIF	50																					
B_CT	51																					
P_AVI	52	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	0,8	0,0	0,0	
P_AIN	53	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	0,0	0,0	0,0	
P_ECH	54	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2	0,0	0,0	0,0	
P_SEF	55	0,0	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,9	0,0	1,3	0,0	0,0	0,7	0,0	0,1	0,0	

		B_CUF	B_TBF	B_PCA	B_RPC	B_PCH	B_PCAO	B_VEP	B_MFO	B_MAC	B_EAP	B_MTR	B_MOB	B_EGE	B_BTP	B_COM	B_SRE	B_SHR	COM_TRANS	B_PTE	B_SFI
		24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
P_PEC	56	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0
P_AEX	57	0,0	0,0	0,1	151,5	29,2	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	43,7	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
P_TVP	58	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,2	0,0	0,0	0,0
P_CGA	59	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0
P_TGP	60	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,8	0,0	0,0	0,0
P_PAC	61	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0
P_STR	62	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0
P_PAL	63	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0
P_BOI	64	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0
P_PBT	65	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_ECT	66	0,0	0,1	0,6	2,7	2,0	7,7	0,9	0,5	0,5	0,0	1,0	0,2	1,8	1,8	4,3	0,0	0,7	1,8	2,7	1,6
P_CUF	67	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_TBF	68	0,0	20,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	0,0	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_PCA	69	0,3	0,2	17,3	3,4	3,4	0,9	2,0	0,9	1,6	0,0	0,1	2,0	3,6	8,3	10,5	0,3	2,0	3,6	5,5	7,9
P_RPC	70	0,2	0,0	1,4	0,0	14,8	0,2	16,4	0,7	0,3	0,0	1,1	2,4	80,5	24,4	9,0	0,8	2,8	104,3	2,0	2,6
P_PCH	71	0,1	0,1	8,8	19,9	43,9	16,2	16,0	5,2	1,6	0,0	0,2	0,3	3,8	18,5	33,9	6,3	11,3	2,9	4,5	2,6
P_PCA	72	0,0	0,1	0,5	2,0	3,9	5,9	0,7	0,6	1,3	0,0	0,0	0,2	1,3	7,3	4,9	1,8	0,8	6,6	2,2	1,2
P_VEP	73	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	18,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	154,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_MFO	74	0,1	0,8	4,7	2,3	4,1	0,3	5,9	28,3	4,2	0,0	0,4	2,0	4,2	79,4	2,7	18,9	0,7	10,8	0,9	0,3
P_MAC	75	0,0	0,0	0,1	1,1	6,9	0,5	0,2	0,2	0,9	0,0	0,4	0,0	4,7	15,5	5,6	32,0	3,7	0,4	4,9	0,4
P_EAP	76	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	22,6	0,2	9,2	0,2	0,0	3,6	0,0
P_MTR	77	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3	0,4	15,2	0,3	0,0	0,0	0,0
P_MOB	78	0,1	0,2	1,4	3,6	3,6	0,9	2,1	0,9	0,4	0,0	0,1	0,5	3,8	9,0	8,4	0,1	2,2	3,8	5,8	3,5
P_EGE	79	2,3	0,3	2,0	0,9	6,2	1,5	11,9	1,4	0,5	0,0	0,3	7,0	3,1	3,5	12,0	3,8	7,4	2,5	6,8	5,9
P_BTP	80	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
P_COM	81	6,9	2,1	10,5	83,8	94,7	17,0	29,3	33,1	36,1	20,7	34,0	16,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_SRE	82	0,3	0,1	2,5	1,3	1,3	0,2	0,5	0,8	0,3	0,0	0,2	2,0	7,1	15,0	26,8	1,5	5,6	13,0	5,8	3,3
P_SHR	83	0,0	0,0	0,7	0,0	0,4	0,5	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,7	0,2	2,6	1,6	0,2	0,0	1,2	0,6	3,7

		B_CUF	B_TBF	B_PCA	B_RPC	B_PCH	B_PCAO	B_VEP	B_MFO	B_MAC	B_EAP	B_MTR	B_MOB	B_EGE	B_BTP	B_COM	B_SRE	B_SHR	COM_TRANS	B_PTE	B_SFI
		24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
P_TRA	84	0,3	0,2	2,9	0,9	0,1	0,3	0,2	0,7	0,5	0,0	0,2	3,1	1,9	20,2	88,7	6,6	2,8	9,7	5,6	10,4
P_PTE	85	0,1	0,1	1,1	0,2	0,6	0,1	0,5	0,5	0,2	0,0	0,1	1,4	9,0	7,1	31,8	1,2	8,8	3,8	53,4	10,3
P_SFI	86	0,2	0,1	2,0	2,1	2,1	0,0	0,7	0,0	0,4	0,0	0,1	1,2	0,7	7,8	26,2	0,6	3,2	3,1	1,4	0,0
P_AIM	87	0,7	0,2	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,2	0,0	0,1	2,8	0,3	3,8	23,6	6,6	3,4	7,7	3,9	9,5
P_AEN	88	0,2	0,1	7,7	3,6	6,0	0,6	7,4	6,1	2,0	0,0	0,8	3,1	1,6	99,2	12,5	4,9	1,3	21,5	28,5	0,0
P_APU	89	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_EDF	90	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_ASS	91	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_ACP	92	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_SIF	93	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P_CT	94	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EPAR	95																				
VS	96																				
<b>TOTAL</b>		<b>21,3</b>	<b>54,8</b>	<b>92,6</b>	<b>295,4</b>	<b>305,0</b>	<b>71,5</b>	<b>155,6</b>	<b>115,1</b>	<b>56,5</b>	<b>21,2</b>	<b>43,3</b>	<b>105,1</b>	<b>231,6</b>	<b>752,5</b>	<b>1045,7</b>	<b>149,0</b>	<b>183,0</b>	<b>387,3</b>	<b>401,2</b>	<b>207,9</b>

**Annexe 3 : Matrice de Comptabilité Sociale en 96 comptes (en milliards de FCFA) (suite)**

		B_AIM	B_AEN	B_APU	B_EDF	B_ASS	B_ACP	B_SIF	B_CT	P_AVI	P_AIN	P_ECH	P_SEF	P_PEC	P_AEX	P_TVP	P_CGA	P_TGP	P_PAC	P_STR	P_PAL	P_BOI	P_PBT
		44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65
TRA	1	107,3	126,5	170,2	143,6	43,2	8,8	0,0	0,0														
CPI	2	132,6	91,1	121,1	15,7	6,7	75,4	-94,7	0,0														
Etat	3	1,4	3,9	0,0	0,4	0,5	4,8	0,0	0,0	17,8	2,1	0,0	0,9	0,1	0,9	18,5	29,8	28,4	6,0	32,0	46,7	17,8	8,5
ENT	4																						
MDK	5																						
MACU	6																						
MRUR	7																						
RDM	8									73,8	16,3	1,6	2,9	28,4	240,7	42,7	52,9	140,8	4,2	29,5	93,6	12,9	0,1
B_AVI	9									388,6													
B_AIN	10										180,6												
B_ECH	11											248,5											
B_SEF	12												82,4										
B_PEC	13													257,8									
B_AEX	14														100,6								
B_TVP	15															304,0							
B_CGA	16																133,4						
B_TGP	17																	221,9					
B_PAC	18																		192,1				
B_STR	19																			72,9			
B_PAL	20																				200,1		
B_BOI	21																					84,5	
B_PBT	22																						42,8
B_ECT	23																						
B_CUF	24																						
B_TBF	25																						
B_PCA	26																						

		B_AIM	B_AEN	B_APU	B_EDF	B_ASS	B_ACP	B_SIF	B_CT	P_AVI	P_AIN	P_ECH	P_SEF	P_PEC	P_AEX	P_TVP	P_CGA	P_TGP	P_PAC	P_STR	P_PAL	P_BOI	P_PBT
		44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65
B_RPC	27																						
B_PCH	28																						
B_PCA	29																						
B_VEP	30																						
B_MFO	31																						
B_MAC	32																						
B_EAP	33																						
B_MTR	34																						
B_MOB	35																						
B_EGE	36																						
B_BTP	37																						
B_COM	38																						
B_SRE	39																						
B_SHR	40																						
B_TRA	41																						
B_PTE	42																						
B_SFI	43																						
B_AIM	44																						
B_AEN	45																						
B_APU	46																						
B_EDF	47																						
B_ASS	48																						
B_ACP	49																						
B_SIF	50																						
B_CT	51																						
P_AVI	52	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0														
P_AIN	53	0,0	0,0	0,9	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0														
P_ECH	54	0,0	0,0	2,7	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0														
P_SEF	55	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0														

		B_AIM	B_AEN	B_APU	B_EDF	B_ASS	B_ACP	B_SIF	B_CT	P_AVI	P_AIN	P_ECH	P_SEF	P_PEC	P_AEX	P_TVP	P_CGA	P_TGP	P_PAC	P_STR	P_PAL	P_BOI	P_PBT
		44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65
P_PEC	56	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_AEX	57	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0														
P_TVP	58	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_CGA	59	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_TGP	60	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_PAC	61	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_STR	62	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_PAL	63	0,0	0,0	0,0	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0														
P_BOI	64	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_PBT	65	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_ECT	66	0,2	0,8	9,8	4,1	3,1	2,8	0,0	0,0														
P_CUF	67	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0														
P_TBF	68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_PCA	69	1,1	1,9	9,9	3,3	2,6	1,4	0,0	0,0														
P_RPC	70	0,6	1,4	1,3	0,6	0,5	6,6	0,0	0,0														
P_PCH	71	0,3	1,9	11,5	3,7	1,6	1,1	0,0	0,0														
P_PCA	72	1,7	0,6	2,7	0,9	0,7	0,5	0,0	0,0														
P_VEP	73	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_MFO	74	0,1	1,6	0,3	1,9	1,6	2,1	0,0	0,0														
P_MAC	75	0,8	0,2	1,0	6,0	4,6	0,2	0,0	0,0														
P_EAP	76	0,0	0,0	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0														
P_MTR	77	0,1	0,0	0,1	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0														
P_MOB	78	0,5	1,8	8,0	3,5	2,7	1,4	0,0	0,0														
P_EGE	79	0,5	5,4	11,6	1,8	1,5	1,1	0,0	0,0														
P_BTP	80	0,0	0,0	2,9	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0														
P_COM	81	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6														
P_SRE	82	3,8	10,5	7,2	2,6	2,2	1,2	0,0	0,0														
P_SHR	83	0,0	2,5	0,7	0,4	0,3	1,5	0,0	0,0														
P_TRA	84	2,3	15,1	1,1	0,8	0,7	4,3	0,0	0,0														

		B_AIM	B_AEN	B_APU	B_EDF	B_ASS	B_ACP	B_SIF	B_CT	P_AVI	P_AIN	P_ECH	P_SEF	P_PEC	P_AEX	P_TVP	P_CGA	P_TGP	P_PAC	P_STR	P_PAL	P_BOI	P_PBT
		44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65
P_PTE	85	2,7	7,0	4,0	3,4	2,9	2,1	0,0	0,0														
P_SFI	86	0,8	1,7	0,5	0,2	0,2	0,9	94,7	0,0														
P_AIM	87	0,7	21,0	12,3	0,6	0,5	4,9	0,0	0,0														
P_AEN	88	2,7	18,0	14,9	0,6	0,5	12,0	0,0	0,0														
P_APU	89	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_EDF	90	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_ASS	91	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_ACP	92	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_SIF	93	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0														
P_CT	94	0,0	0,0	-0,4	0,8	0,6	0,0	0,0	0,0														
EPAR	95																						
VS	96																						
<b>TOTAL</b>		<b>260,3</b>	<b>313,0</b>	<b>395,0</b>	<b>196,7</b>	<b>78,8</b>	<b>133,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>480,2</b>	<b>199,0</b>	<b>250,1</b>	<b>86,2</b>	<b>286,3</b>	<b>342,3</b>	<b>365,2</b>	<b>216,1</b>	<b>391,1</b>	<b>202,3</b>	<b>134,3</b>	<b>340,4</b>	<b>115,3</b>	<b>51,4</b>

**Annexe 3 : Matrice de Comptabilité Sociale en 96 comptes (en milliards de FCFA) (suite)**

		P_ECT	P_CUF	P_TBF	P_PCA	P_RPC	P_PCH	P_PCA	P_VEP	P_MFO	P_MAC	P_EAP	P_MTR	P_MOB	P_EGE	P_BTP	P_COM	P_SRE	P_SHR	COM TRANS	P_PTE	P_SFI
		66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
TRA	1																					
CPI	2																					
Etat	3	19,9	5,6	3,0	8,2	143,9	40,2	15,0	20,3	16,5	19,6	17,9	31,9	9,5	48,6	0,0	-95,8	0,0	2,8	0,0	70,7	12,9
ENT	4																					
MDK	5																					
MACU	6																					
MRUR	7																					
RDM	8	43,5	7,7	25,6	42,5	123,2	165,9	31,1	41,8	124,9	161,8	68,0	144,8	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,7	19,8	12,5
B_AVI	9																					
B_AIN	10																					
B_ECH	11																					
B_SEF	12																					
B_PEC	13																					
B_AEX	14																					
B_TVP	15																					
B_CGA	16																					
B_TGP	17																					
B_PAC	18																					
B_STR	19																					
B_PAL	20																					
B_BOI	21																					
B_PBT	22																					
B_ECT	23	172,8																				
B_CUF	24		21,3																			
B_TBF	25			54,8																		

		P_ECT	P_CUF	P_TBF	P_PCA	P_RPC	P_PCH	P_PCA	P_VEP	P_MFO	P_MAC	P_EAP	P_MTR	P_MOB	P_EGE	P_BTP	P_COM	P_SRE	P_SHR	COM TRANS	P_PTE	P_SFI
		66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
B_PCA	26				92,6																	
B_RPC	27					295,4																
B_PCH	28						305,0															
B_PCA	29							71,5														
B_VEP	30								155,6													
B_MFO	31									115,1												
B_MAC	32										56,5											
B_EAP	33											21,2										
B_MTR	34												43,3									
B_MOB	35													105,1								
B_EGE	36														231,6							
B_BTP	37															752,5						
B_COM	38																1045,7					
B_SRE	39																	149,0				
B_SHR	40																		183,0			
B_TRA	41																			387,3		
B_PTE	42																				401,2	
B_SFI	43																					207,9
B_AIM	44																					
B_AEN	45																					
B_APU	46																					
B_EDF	47																					
B_ASS	48																					
B_ACP	49																					
B_SIF	50																					
B_CT	51																					
P_AVI	52																					
P_AIN	53																					
P_ECH	54																					

		P_ECT	P_CUF	P_TBF	P_PCA	P_RPC	P_PCH	P_PCA	P_VEP	P_MFO	P_MAC	P_EAP	P_MTR	P_MOB	P_EGE	P_BTP	P_COM	P_SRE	P_SHR	COM TRANS	P_PTE	P_SFI
		66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
P_SEF	55																					
P_PEC	56																					
P_AEX	57																					
P_TVP	58																					
P_CGA	59																					
P_TGP	60																					
P_PAC	61																					
P_STR	62																					
P_PAL	63																					
P_BOI	64																					
P_PBT	65																					
P_ECT	66																					
P_CUF	67																					
P_TBF	68																					
P_PCA	69																					
P_RPC	70																					
P_PCH	71																					
P_PCA	72																					
P_VEP	73																					
P_MFO	74																					
P_MAC	75																					
P_EAP	76																					
P_MTR	77																					
P_MOB	78																					
P_EGE	79																					
P_BTP	80																					
P_COM	81																					
P_SRE	82																					
P_SHR	83																					

		P_ECT	P_CUF	P_TBF	P_PCA	P_RPC	P_PCH	P_PCA	P_VEP	P_MFO	P_MAC	P_EAP	P_MTR	P_MOB	P_EGE	P_BTP	P_COM	P_SRE	P_SHR	COM TRANS	P_PTE	P_SFI
		66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
P_TRA	84																					
P_PTE	85																					
P_SFI	86																					
P_AIM	87																					
P_AEN	88																					
P_APU	89																					
P_EDF	90																					
P_ASS	91																					
P_ACP	92																					
P_SIF	93																					
P_CT	94																					
EPAR	95																					
VS	96																					
<b>TOTAL</b>		<b>236,2</b>	<b>34,6</b>	<b>83,3</b>	<b>143,3</b>	<b>562,5</b>	<b>511,0</b>	<b>117,7</b>	<b>217,7</b>	<b>256,5</b>	<b>237,9</b>	<b>107,1</b>	<b>220,1</b>	<b>129,6</b>	<b>280,1</b>	<b>752,5</b>	<b>949,9</b>	<b>149,0</b>	<b>185,8</b>	<b>445,1</b>	<b>491,7</b>	<b>233,3</b>

**Annexe 3 : Matrice de Comptabilité Sociale en 96 comptes (en millions de FCFA) (suite et fin)**

		P_AIM	P_AEN	P_APU	P_EDF	P_ASS	P_ACP	P_SIF	P_CT	INV	VS	Total
		87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	
TRA	1											2 198,3
CPI	2											1 668,8
Etat	3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	1 135,8
ENT	4											928,8
MDK	5											2 123,2
MACU	6											966,7
MRUR	7											1 143,2
RDM	8	0,0	79,5	0,0	7,8	0,0	0,1	0,0	34,8			2 063,6
B_AVI	9											388,6
B_AIN	10											180,6
B_ECH	11											248,5
B_SEF	12											82,4
B_PEC	13											257,8
B_AEX	14											100,6
B_TVP	15											304,0
B_CGA	16											133,4
B_TGP	17											221,9
B_PAC	18											192,1
B_STR	19											72,9
B_PAL	20											200,1
B_BOI	21											84,5
B_PBT	22											42,8
B_ECT	23											172,8
B_CUF	24											21,3
B_TBF	25											54,8
B_PCA	26											92,6
B_RPC	27											295,4

		P_AIM	P_AEN	P_APU	P_EDF	P_ASS	P_ACP	P_SIF	P_CT	INV	VS	Total
		87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	
B_PCH	28											305,0
B_PCA	29											71,5
B_VEP	30											155,6
B_MFO	31											115,1
B_MAC	32											56,5
B_EAP	33											21,2
B_MTR	34											43,3
B_MOB	35											105,1
B_EGE	36											231,6
B_BTP	37											752,5
B_COM	38											1 045,7
B_SRE	39											149,0
B_SHR	40											183,0
B_TRA	41											387,3
B_PTE	42											401,2
B_SFI	43											207,9
B_AIM	44	260,3										260,3
B_AEN	45		313,0									313,0
B_APU	46			395,0								395,0
B_EDF	47				196,7							196,7
B_ASS	48					78,8						78,8
B_ACP	49						133,5					133,5
B_SIF	50							0,0				0,0
B_CT	51								0,6			0,6
P_AVI	52									0,0	12,2	480,2
P_AIN	53									0,0	32,0	199,0
P_ECH	54									4,7	4,1	250,1
P_SEF	55									0,0	0,0	86,2
P_PEC	56									0,0	0,0	286,3

		P_AIM	P_AEN	P_APU	P_EDF	P_ASS	P_ACP	P_SIF	P_CT	INV	VS	Total
		87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	
P_AEX	57									0,0	84,5	342,3
P_TVP	58									0,0	0,0	365,2
P_CGA	59									0,0	36,2	216,1
P_TGP	60									0,0	33,0	391,1
P_PAC	61									0,0	-0,5	202,3
P_STR	62									0,0	-1,1	134,3
P_PAL	63									0,0	0,0	340,4
P_BOI	64									0,0	-0,7	115,3
P_PBT	65									0,0	-3,7	51,4
P_ECT	66									0,0	0,0	236,2
P_CUF	67									0,0	0,0	34,6
P_TBF	68									8,4	14,8	83,3
P_PCA	69									0,0	3,4	143,3
P_RPC	70									0,0	31,6	562,5
P_PCH	71									0,0	-91,9	511,0
P_PCA	72									0,0	-6,8	117,7
P_VEP	73									0,0	1,9	217,7
P_MFO	74									7,1	16,6	256,5
P_MAC	75									100,3	0,0	237,9
P_EAP	76									70,5	-12,8	107,1
P_MTR	77									124,2	0,0	220,1
P_MOB	78									7,5	-4,5	129,6
P_EGE	79									0,0	0,0	280,1
P_BTP	80									748,6	0,0	752,5
P_COM	81									0,0	-95,8	949,9
P_SRE	82									0,0	0,0	149,0
P_SHR	83									0,0	0,0	185,8
P_TRA	84									0,0	0,0	445,1
P_PTE	85									0,0	0,0	491,7

		P_AIM	P_AEN	P_APU	P_EDF	P_ASS	P_ACP	P_SIF	P_CT	INV	VS	Total
		87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	
P_SFI	86									0,0	0,5	233,3
P_AIM	87									0,0	0,0	260,3
P_AEN	88									0,0	19,6	392,5
P_APU	89									0,0	0,0	395,0
P_EDF	90									0,0	0,0	204,6
P_ASS	91									0,0	0,0	78,8
P_ACP	92									0,0	0,0	133,6
P_SIF	93									0,0	0,0	0,0
P_CT	94									0,0	-18,9	35,8
EPAR	95									0,0	0,0	1 125,0
VS	96									53,6	0,0	53,6
<b>TOTAL</b>		260,3	392,5	395,0	204,6	78,8	133,6	0,0	35,8	1125,0	53,6	

#### Annexe 4 : Nomenclature des comptes

N° DU COMPTE	SIGLE	LIBELLE
1	TRA	Travail
2	CPI	Capital investi
3	Etat	Etat
4	ENT	Entreprises
5	MDK	Ménage de Dakar
6	MAC	Ménage Autre urbain
7	MRUR	Ménage rural
8	RDM	Reste du monde
9	B_AVI	Agriculture vivrière
10	B_AIN	Agriculture industrielle ou d'exportation
11	B_ECH	Elevage et chasse
12	B_SEF	Sylviculture, exploitation forestière,
13	B_PEC	Pêche
14	B_AEX	Activités extractives
15	B_TVP	Transformation et conservation de viande, poisson
16	B_CGA	Fabrication de corps gras alimentaires
17	B_TGP	Travail de grains, fabrication de produits
18	B_PAC	Fabrication de produits alimentaires céréaliers
19	B_STR	Fabrication de sucre, transformation
20	B_PAL	Fabrication de produits alimentaires n.c.a
21	B_BOI	Fabrication de boissons
22	B_PBT	Fabrication de produits à base de tabac
23	B_ECT	Egrenage de coton et fabrication des textiles
24	B_CUF	Fabrication du cuir; fabrication
25	B_TBF	Travail du bois et fabrication d'articles
26	B_PCA	Fabrication de papier, carton,
27	B_RPC	Raffinage pétrole, cokéfaction,
28	B_PCH	Fabrication de produits chimiques
29	B_PCAO	Fabrication de produits en caoutchouc
30	B_VEP	Fabrication de verre, poterie
31	B_MFO	Métallurgie, fonderie, fabrication
32	B_MAC	Fabrication de machines
33	B_EAP	Fabrication d'équipements, d'appareils
34	B_MTR	Construction de matériels de transports
35	B_MOB	Fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.
36	B_EGE	Electricité, gaz et eau
37	B_BTP	Construction
38	B_COM	Commerce
39	B_SRE	Services de la réparation
40	B_SHR	Services d'hébergement et restauration
41	B_TRA	Transports
42	B_PTE	Postes et télécommunications
43	B_SFI	Services financiers

<b>N° DU COMPTE</b>	<b>SIGLE</b>	<b>LIBELLE</b>
44	<b>B_AIM</b>	Activités immobilières
45	<b>B_AEN</b>	Activités des services aux entreprises
46	<b>B_APU</b>	Activités d'administration publique
47	<b>B_EDF</b>	Education et formation
48	<b>B_ASS</b>	Activités de sante et action sociale
49	<b>B_ACP</b>	Activités à caractère collectif ou personnel
50	<b>B_SIF</b>	Services d'intermédiation financière i. M.
51	<b>B_CT</b>	Corrections territoriales
52	<b>P_AVI</b>	Agriculture industrielle ou d'exportation
53	<b>P_AIN</b>	Agriculture industrielle ou d'exportation
54	<b>P_ECH</b>	Elevage et chasse
55	<b>P_SEF</b>	Sylviculture, exploitation forestière,
56	<b>P_PEC</b>	Pêche
57	<b>P_AEX</b>	Activités extractives
58	<b>P_TVP</b>	Transformation et conservation de viande, poisson
59	<b>P_CGA</b>	Fabrication de corps gras alimentaires
60	<b>P_TGP</b>	Travail de grains, fabrication de produits
61	<b>P_PAC</b>	Fabrication de produits alimentaires céréaliers
62	<b>P_STR</b>	Fabrication de sucre, transformation
63	<b>P_PAL</b>	Fabrication de produits alimentaires n.c.a
64	<b>P_BOI</b>	Fabrication de boissons
65	<b>P_PBT</b>	Fabrication de produits à base de tabac
66	<b>P_ECT</b>	Egrenage de coton et fabrication des textiles
67	<b>P_CUF</b>	Fabrication du cuir; fabrication
68	<b>P_TBF</b>	Travail du bois et fabrication d'articles
69	<b>P_PCA</b>	Fabrication de papier, carton,
70	<b>P_RPC</b>	Raffinage pétrole, cokéfaction,
71	<b>P_PCH</b>	Fabrication de produits chimiques
72	<b>P_PCA</b>	Fabrication de produits en caoutchouc
73	<b>P_VEP</b>	Fabrication de verre, poterie
74	<b>P_MFO</b>	Métallurgie, fonderie, fabrication
75	<b>P_MAC</b>	Fabrication de machines
76	<b>P_EAP</b>	Fabrication d'équipements, d'appareils
77	<b>P_MTR</b>	Construction de matériels de transports
78	<b>P_MOB</b>	Fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.
79	<b>P_EGE</b>	Electricité, gaz et eau
80	<b>P_BTP</b>	Construction
81	<b>P_COM</b>	Commerce
82	<b>P_SRE</b>	Services de la réparation
83	<b>P_SHR</b>	Services d'hébergement et restauration
84	<b>P_TRA</b>	Transports
85	<b>P_PTE</b>	Postes et télécommunications
86	<b>P_SFI</b>	Services financiers
87	<b>P_AIM</b>	Activités immobilières
88	<b>P_AEN</b>	Activités des services aux entreprises

<b>N° DU COMPTE</b>	<b>SIGLE</b>	<b>LIBELLE</b>
89	<b>P_APU</b>	Activités d'administration publique
90	<b>P_EDF</b>	Education et formation
91	<b>P_ASS</b>	Activités de sante et action sociale
92	<b>P_ACP</b>	Activités à caractère collectif ou personnel
93	<b>P_SIF</b>	Services d'intermédiation financière i. M.
94	<b>P_CT</b>	Corrections territoriales
95	<b>EPAR</b>	Epargne

## BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

- DANSOKHO Mamadou et DIOUF Amadou (2000), « *Elaboration de Matrices de Comptabilité sociale de l'économie sénégalaise pour les années 1992 et 1996* », Dakar, Novembre.
- DECALUWE, Bernard et R. (2001), « *La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable : une introduction à l'application de l'analyse mésoéconomique pour les pays en développement* », Les Presses Universitaires de Montréal.
- FAYE Mbaye (2000), « *Matrice de Comptabilité Sociale du Sénégal pour l'année 1996* », Dakar.
- FOFANA Ismaila (octobre 2007) : « *Elaborer une Matrice de Comptabilité Sociale pour l'analyse d'impacts des chocs politiques et économiques* », CIRPEE, PEP, Université Laval, Québec, Canada.
- HADJ SALEM Haykel, « *La Matrice de Comptabilité Sociale* », Groupe de Recherche en Economies et Finance Internationale, Université du Maine, France.
- Système de Comptabilité Nationale (1993).
- VICTOR Ederne (2000), « *Une Matrice de Comptabilité Sociale pour le Haïti (1986-87)* » Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, Port-au-Prince, Haïti.